



Bureau communautaire

03 mars 2022

Les Arcades, Melle
Salle La Béronne

Bureau communautaire

- *Intervention de Monsieur Fabrice MICHELET*

- **Quorum**

- **Pouvoirs**

Bureau communautaire

AFFAIRES GENERALES

Affaires générales

- Intervention de Monsieur Fabrice Michelet

1. Bureau communautaire du 27 janvier 2022 - Approbation du procès-verbal

Le bureau communautaire est invité à :

- **APPROUVER** le procès-verbal du bureau communautaire du 27 janvier 2022.

Bureau communautaire

AMENAGEMENT

Aménagement - Intervention de Monsieur Sylvain GRIFFAULT

2. Autorisation de signer les lots n°1, n°4 et n°5 du marché public n°2021_AMT02 - Réalisation d'inventaires (identification, délimitation et caractérisation) des zones humides, du réseau hydrographique, des plans d'eau et du maillage bocager sur le territoire de Mellois en Poitou

Contexte :

- Commission d'appel d'offres (CAO) du 20 janvier 2022 :
 - Lots n° 1, 4 et 5 restés infructueux pour offres inacceptables en raison d'un prix largement supérieur à l'évaluation
- Mise en place d'une procédure avec négociation pour les lots précités
 - Convocation adressée le 1^{er} février 2022 au bureau d'études DCI ENVIRONNEMENT
 - Procédure de négociation : le 8 février 2022
 - Courrier envoyé le 9 février 2022 par le bureau d'études DCI ENVIRONNEMENT avec une nouvelle offre pour chacun des lots

Résultat de la négociation : baisse d'environ 6 à 7 %

Aménagement - Intervention de Monsieur Sylvain GRIFFAULT

2. Autorisation de signer les lots n°1, n°4 et n°5 du marché public n°2021_AMT02 - Réalisation d'inventaires des zones humides

CAO du 17 février 2022 : Avis favorable pour attribuer les lots au DCI ENVIRONNEMENT SARL pour les montants suivants :

N° du lot	Nom de l'entreprise	Montant HT de la solution de base (DPGF globale et BPU)
Lot n°1 Secteur SAGE Boutonne nord	DCI ENVIRONNEMENT SARL	•138 180 € HT (DPGF) •8 500 € HT (BPU) Total de 146 680 € HT estimatif sur la durée du marché.
Lot n°4 Secteurs SAGE SNMP et SAGE Clain	DCI ENVIRONNEMENT SARL	•151 290 € HT (DPGF) •8 500 € HT (BPU) Total de 159 790 € HT estimatif sur la durée du marché.
Lot n°5 Secteur SAGE SNMP	DCI ENVIRONNEMENT SARL	•183 077,50 € HT (DPGF) •8 750 € HT (BPU) Total de 191 827, 50 € HT estimatif sur la durée du marché.

Aménagement - Intervention de Monsieur Sylvain GRIFFAULT

2. Autorisation de signer les lots n°1, n°4 et n°5 du marché public n°2021_AMT02 - Réalisation d'inventaires (identification, délimitation et caractérisation) des zones humides, du réseau hydrographique, des plans d'eau et du maillage bocager sur le territoire de Mellois en Poitou

Le bureau communautaire est invité à :

- **AUTORISER** le Président à signer le marché de réalisation d'inventaires (identification, délimitation et caractérisation) des zones humides, du réseau hydrographique, des plans d'eau et du maillage bocager sur le territoire de Mellois en Poitou (62 communes) avec :
- Le lot n°1 « Secteur SAGE Boutonne nord » à l'entreprise DCI ENVIRONNEMENT SARL pour un montant de 138 180 € HT (DPGF) et 8 500 € HT (BPU), soit un total de 146 680 € HT estimatif sur la durée totale du marché.
- Le lot n°4 « Secteurs SAGE SNMP et SAGE Clain » à l'entreprise DCI ENVIRONNEMENT SARL pour un montant de 151 290 € HT (DPGF) et 8 500 € HT (BPU), soit un total de 159 790 € HT estimatif sur la durée totale du marché.
- Le n°5 « Secteur SAGE SNMP » à l'entreprise DCI ENVIRONNEMENT SARL pour un montant de 183 077,50 € HT (DPGF) et 8 750 € HT (BPU), soit un total de 191 827, 50 € HT estimatif sur la durée totale du marché.

Bureau communautaire

SERVICES TECHNIQUES

Services Techniques - Intervention de Monsieur Gilles PICHON

3. Construction d'une déchèterie à Lezay - Validation de l'avant-projet définitif (APD)

Contexte :

- Avant-Projet Définitif (APD) adopté le 22 octobre 2018 par délibération du conseil communautaire au montant de 1 081 300 € HT
 - Forte augmentation du budget prévisionnel (1 227 000 € HT en phase PRO – Projet)
 - Demande adressée au maître d'œuvre pour une reprise des études
 - Nouvel Avant-Projet Définitif (APD) proposé au montant de 1 046 982 € HT
- **La rémunération du maître d'œuvre reste inchangée**

Services Techniques - Intervention de Monsieur Gilles PICHON

3. Construction d'une déchèterie à Lezay - Validation de l'avant-projet définitif (APD)

Lot n°	Désignation	Estimations HT
01	VRD Aménagements extérieurs	921 482,00 €
02	Fondations – Gros œuvre	42 400,00 €
03	Isolation – Etanchéité	9 200,00 €
04	Menuiseries extérieures alu – Serrurerie	13 600,00 €
05	Menuiseries intérieures – Cloisons – Doublages – Plafonds	22 300,00 €
06	Carrelage – Faïences – Peintures – Revêtements muraux	13 000,00 €
07	Plomberie – Chauffage – VMC	12 000,00 €
08	Electricité – Courants faibles	13 000,00 €
TOTAL		1 046 982,00 €

Services Techniques - Intervention de Monsieur Gilles PICHON

3. Construction d'une déchèterie à Lezay - Validation de l'avant-projet définitif (APD)

- Le plan de financement présenté :

DEPENSES	€ HT	RECETTES	EN €
Etudes préalables (géotechnique, géomètre, AMO...)	28 882,75	Subvention CAP 79	348 000,00
Travaux	1 046 982,00		
Honoraires sur travaux (MOE, CT, SPS)	96 686,39	Autofinancement	1 061 678,55
Divers (AO, concessionnaires...)	30 000,00		
Autres dépenses (provisions sur risques, imprévus, révision de prix)	202 698,06	FCTVA	276 620,49
TOTAL HT	1 405 249,20		
TVA	281 049,84		
TOTAL TTC	1 686 299,04	TOTAL RECETTES	1 686 299,04

Services Techniques - Intervention de Monsieur Gilles PICHON

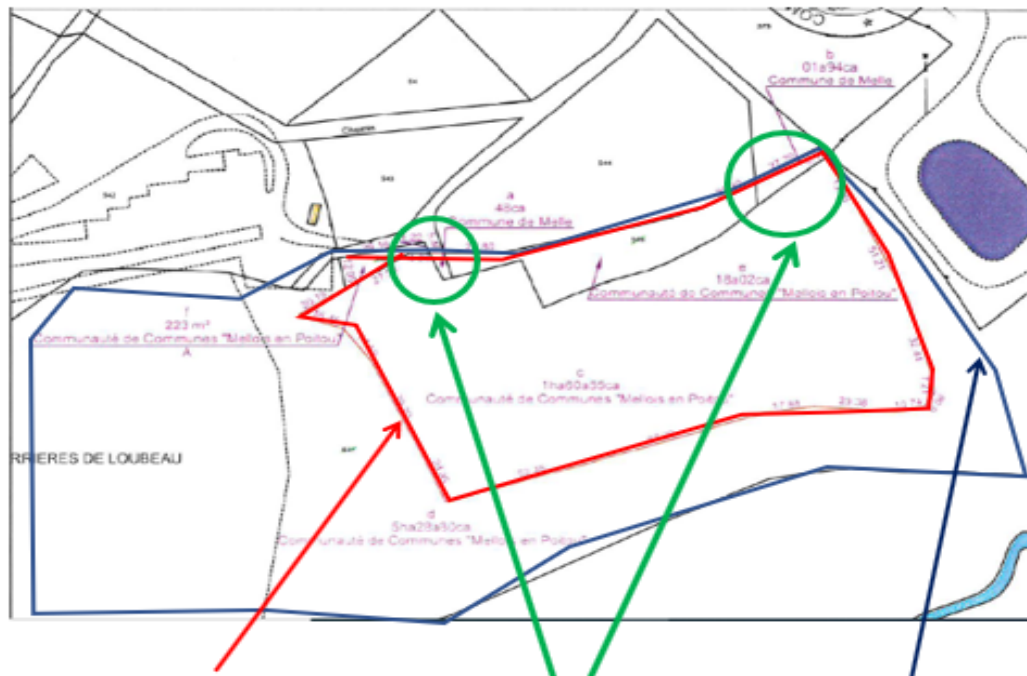
3. Construction d'une déchèterie à Lezay - Validation de l'avant-projet définitif (APD)

Le Bureau communautaire est invité à :

- **VALIDER** l'avant-projet définitif présenté au montant de 1 046 982,00 € HT sans modification de la rémunération du maître d'œuvre,
- **AUTORISER** le Président à poursuivre la procédure nécessaire à la réalisation de ce projet
- **AUTORISER** le Président à signer tout document afférent à l'exécution de la présente délibération et notamment l'avenant avec le maître d'œuvre.

Services Techniques - Intervention de Monsieur Gilles PICHON

4. Acquisition à titre gratuit des parcelles D558 et D559 sur la commune de Melle



Emprise du parc photovoltaïque

2 terrains inclus dans l'ancienne
décharge et dans l'emprise du
parc photovoltaïque objets de
l'acquisition

Site de l'ancienne décharge
d'ordures ménagères de
Loubeau inclus talus

Services Techniques - Intervention de Monsieur Gilles PICHON

4. Acquisition à titre gratuit des parcelles D558 et D559 sur la commune de Melle



Services Techniques - Intervention de Monsieur Gilles PICHON

4. Acquisition à titre gratuit des parcelles D558 et D559 sur la commune de Melle (annexes)

Le bureau communautaire est invité à :

- **AUTORISER** l'acquisition à titre gratuit à la commune de Melle les parcelles D558 de 48 m² et D559 de 194m² sur la commune de Melle (les frais d'acte seront à la charge de la communauté de communes),
- **AUTORISER** le Président à signer cet acte d'acquisition ainsi que tout acte afférent.

Bureau communautaire

PREVENTION ET GESTION DES DECHETS

Prévention et gestion des déchets

- Intervention de Monsieur Gilles CHOURRE

5. Autorisation de signature du marché n°2021_ENV10 relatif à l'enlèvement et à la valorisation de la ferraille, des batteries, du cuivre ainsi que de l'aluminium issus des déchèteries

Contexte :

- Nécessité d'assurer le traitement des déchets issus des déchèteries et la valorisation de la ferraille, des batteries, du cuivre et de l'aluminium

Forme : marché public de prestations de services

Durée : contrat d'un an renouvelable deux fois par reconduction par période d'un an sans que la durée totale du marché ne puisse excéder trois ans

Publicité :

- Le 06/08/2021 sur la plate-forme dématérialisée www.pro-marchespublics.com
- Le 11/12/2021 dans le Bulletin officiel des annonces de marchés publics (BOAMP)
- Le 14/12/2021 dans le journal officiel de l'Union européenne (JOUE)

Prévention et gestion des déchets

- Intervention de Monsieur Gilles CHOURRE

5. Autorisation de signature du marché n°2021_ENV10 relatif à l'enlèvement et à la valorisation de la ferraille, des batteries, du cuivre ainsi que de l'aluminium issus des déchèteries

- **Phase offres :**
 - Date limite de remise des offres : 11/01/2021
 - Quatre (4) plis réceptionnés
- **CAO du 17 février 2022 :**
 - Avis favorable pour le marché à l'entreprise SAS LOCA RECUPER située 68 rue du Pré Maingot, BP 10185 Pompaire, 79205 PARTHENAY
- Le bénéfice de la communauté de communes pour les précédents contrats de reprise est de:
 - 40 000 € net de recette en 2020
 - 170 000 € net de recette en 2021

Prévention et gestion des déchets

- Intervention de Monsieur Gilles CHOURRE

5. Autorisation de signature du marché n°2021_ENV10 relatif à l'enlèvement et à la valorisation de la ferraille, des batteries, du cuivre ainsi que de l'aluminium issus des déchèteries

Le bureau communautaire est invité à :

- **AUTORISER** Monsieur le Président à signer le marché d'enlèvement et de valorisation de la ferraille, des batteries, du cuivre ainsi que de l'aluminium issus des déchèteries de Melle, la Mothe-Saint-Héray, Celles-sur-Belle, Mougou, Chef-Boutonne, Sauzé-Vaussais, Brioux-sur-Boutonne et Lezay avec l'entreprise SAS LOCA RECUPER située 68 rue du Pré Maingot, BP 10185 Pompaire, 79205 PARTHENAY.

Bureau communautaire

ATTRACTIVITE ECONOMIQUE ET TOURISTIQUE

Attractivité économique et touristique

- Intervention de Monsieur Fabrice Michelet

6. Zone d'activité économique Plaine de Limage (Sauzé-Vaussais) - Vente d'un terrain (partie de la parcelle cadastrée AK0144) (annexes)

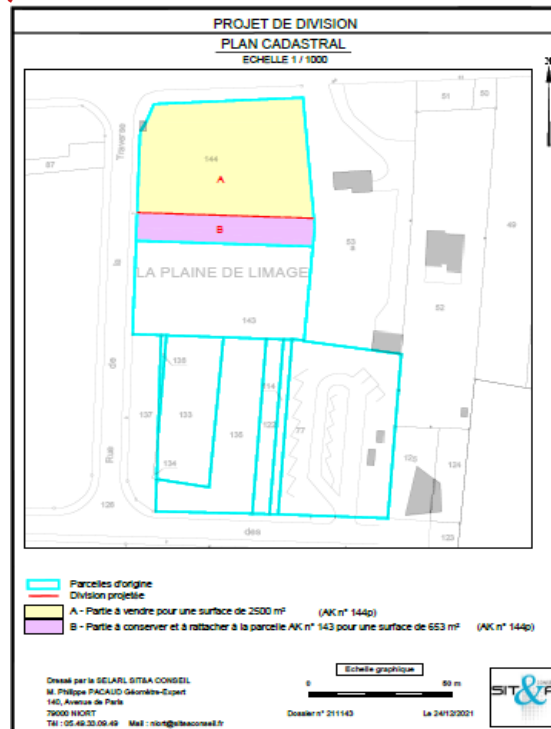
Contexte :

- Demande de la société SAS SOVODIS d'acquérir une partie de la parcelle AK0144 située dans la zone d'activités Plaine de Limage, propriété de la communauté de communes
 - **Objectif** : Implantation d'une station de distribution de carburants
- Conservation pour la communauté de communes d'une bande de terrain d'environ 10 mètres de largeur nécessaire aux besoins de fonctionnement de la déchèterie

Attractivité économique et touristique

- Intervention de Monsieur Fabrice Michelet

6. Zone d'activité économique Plaine de Limage (Sauzé-Vaussais) - Vente d'un terrain (partie de la parcelle cadastrée AK0144)



Attractivité économique et touristique

- Intervention de Monsieur Fabrice Michelet

6. Zone d'activité économique Plaine de Limage (Sauzé-Vaussais) - Vente d'un terrain (partie de la parcelle cadastrée AK0144) (annexes)

Le bureau communautaire est invité à :

- **AUTORISER** le Président ou le vice-président délégué, à signer le document d'arpentage qui formalisera les nouvelles limites de la division de la parcelle cadastrale faisant l'objet de la cession,
- **AUTORISER** le Président ou le vice-président délégué, à signer une promesse synallagmatique de vente sous conditions suspensives d'une partie d'environ 2 500m² de la parcelle actuellement cadastrée AK0144 (Sauzé-Vaussais) zone d'activités Plaine de Limage, à la SAS SOVODIS, au prix de 18€ hors taxes – hors frais /m² de terrain, soit un total d'environ 45 000€ HT-HF, TVA sur marge en sus, ainsi que toutes autres pièces nécessaires à la réalisation de l'opération,
- **AUTORISER** le Président ou le vice-président délégué à signer les actes de ventes authentiques et tous documents relatifs qui seront dressés par le notaire désigné pour la transaction, étant précisé que les frais notariés seront à la charge de l'acquéreur.

Bureau communautaire

RESSOURCES HUMAINES ET COMMUNICATION INTERNE

Ressources humaines et communication interne

- Intervention de Madame Sylvie COUSIN

7. Traitement des dossiers retraite des fonctionnaires relevant de la Caisse nationale de retraites des agents des collectivités locales (CNRACL) - Adhésion à la mission optionnelle du centre de gestion des Deux-Sèvres (CDG 79) pour la période du 01/02/2022 au 31/01/2025 (annexe)

Contexte :

- Convention avec le CDG 79 pour un accompagnement en matière de gestion des dossiers retraite des fonctionnaires relevant de la CNRACL

Durée : du 1^{er} février 2022 jusqu'au 31 janvier 2025

Ressources humaines et communication interne

- Intervention de Madame Sylvie COUSIN

7. Traitement des dossiers retraite des fonctionnaires relevant de la Caisse nationale de retraites des agents des collectivités locales (CNRACL) - Adhésion à la mission optionnelle du centre de gestion des Deux-Sèvres (CDG 79) pour la période du 01/02/2022 au 31/01/2025 (annexe)

Tarifs forfaitaires pour les rendez-vous et dossiers suivants :	
IMMATRICULATION DE L'EMPLOYEUR	30,00 €
AFFILIATION DE L'AGENT	
DEMANDE DE RÉGULARISATION DE SERVICES	
VALIDATION DES SERVICES DE NON TITULAIRE	
LIQUIDATION DES DROITS A PENSION VIEILLESSE NORMALE	80,00 €
LIQUIDATION DES DROITS A PENSION DÉPART OU DROITS ANTICIPES	100,00 €
RDV PERSONNALISE AU CDG OU téléphonique AVEC AGENTS ET / OU SECRÉTAIRE, ET OU ÉLU	50,00 €
Tarifs horaires pour les dossiers relatifs au droit à l'information	
ENVOI DES DONNÉES DEMATERIALISEES devant être transmises à la CNRACL : gestion de compte individuel retraite, demande d'avis préalable, simulation de pension	40,00 €

Ressources humaines et communication interne

- Intervention de Madame Sylvie COUSIN

7. Traitement des dossiers retraite des fonctionnaires relevant de la Caisse nationale de retraites des agents des collectivités locales (CNRACL) - Adhésion à la mission optionnelle du centre de gestion des Deux-Sèvres (CDG 79) pour la période du 01/02/2022 au 31/01/2025 (annexe)

Le bureau communautaire est invité à :

- **AUTORISER** le Président, ou son représentant, à signer la convention avec le Centre de gestion 79, afin de permettre, au besoin, le recours à la mission optionnelle relative au traitement des dossiers retraite CNRACL par le service expertise statutaire GRH du CDG 79, pour la période du 1er février 2022 au 31 janvier 2025.

Ressources humaines et communication interne

- Intervention de Madame Sylvie COUSIN

8. Renouvellement de l'adhésion au dispositif de traitement et de gestion des dossiers de demande d'allocations de chômage mis à disposition par le Centre de gestion des Deux-Sèvres (CDG 79) (annexe)

Contexte :

- Traitement et gestion des dossiers de demandes d'allocation de chômage assurés par le CDG 17 pour le compte du CDG 79

Durée : un an renouvelable par tacite reconduction

Ressources humaines et communication interne

- Intervention de Madame Sylvie COUSIN

8. Renouvellement de l'adhésion au dispositif de traitement et de gestion des dossiers de demande d'allocations de chômage mis à disposition par le Centre de gestion des Deux-Sèvres (CDG 79) (annexe)

Étude et simulation du droit initial à l'indemnisation chômage	150,00 €/dossier
Étude des droits en cas de reprise, en cas de réadmission ou mise à jour du dossier après simulation :	58,00 €/dossier
Étude des cumuls de l'allocation chômage / activités réduites	37,00 €/dossier
Étude de réactualisation des données selon les délibérations de l'UNEDIC	20,00 €/dossier
Suivi mensuel	14,00 € (tarification mensuelle)
Conseil juridique	15,00 € (les 30 minutes)

Ressources humaines et communication interne

- Intervention de Madame Sylvie COUSIN

8. Renouvellement de l'adhésion au dispositif de traitement et de gestion des dossiers de demande d'allocations de chômage mis à disposition par le Centre de gestion des Deux-Sèvres (CDG 79) (annexe)

Le bureau communautaire est invité à :

- **AUTORISER** l'adhésion au dispositif de traitement et de gestion des demandes d'allocations chômage mis à disposition par le CDG79,
- **APPROUVER** les modalités de remboursement au CDG 79 des prestations d'étude et de simulation du droit initial à indemnisation chômage, de conseil, de gestion et de suivi des dossiers chômage traitées dans le cadre du conventionnement entre le CDG 79 et le CDG 17, et selon les tarifs indiqués dans la présente convention d'adhésion,
- **AUTORISER** le Président ou son représentant à signer la présente convention d'adhésion.

Ressources humaines et communication interne

- Intervention de Madame Sylvie COUSIN

9. Renouvellement de la convention de partenariat relative aux formations mutualisées entre la communauté de communes Mellois en Poitou et les communes membres (annexe)

Contexte :

- Renouvellement de la convention de partenariat entre la communauté de communes et les communes volontaires pour l'organisation des formations mutualisées

Durée :

- Trois ans à compter du 1^{er} janvier 2022

Ressources humaines et communication interne

- Intervention de Madame Sylvie COUSIN

9. Renouvellement de la convention de partenariat relative aux formations mutualisées entre la communauté de communes Mellois en Poitou et les communes membres (annexe)

Le bureau communautaire est invité à :

- **AUTORISER** le Président, ou son représentant, à signer la présente convention de partenariat avec les communes pour l'organisation de formations mutualisées, pour une durée de 3 ans (2022-2024), à compter du 1er janvier 2022.

Ressources humaines et communication interne

- Intervention de Madame Sylvie COUSIN

10. Remboursement des frais de mission dans le cadre d'un mandat spécial

Participation de Monsieur Nicolas RAGOT au salon de l'agriculture du 2 au 4 mars 2022 à Paris

- **Intérêt communautaire :**
 - S'inscrit dans la stratégie économique et touristique, notamment en matière d'agriculture et d'alimentation
 - Présence d'une délégation d'élus et de structures agricoles des Deux-Sèvres

Ressources humaines et communication interne

- Intervention de Madame Sylvie COUSIN

10. Remboursement des frais de mission dans le cadre d'un mandat spécial

Le bureau communautaire est invité à :

- **AUTORISER** Monsieur Nicolas RAGOT à participer par mandat spécial au salon de l'agriculture du 2 au 4 mars 2022 à Paris,
- **AUTORISER** la prise en charge et le remboursement de frais par la communauté de communes Mellois en Poitou dans le cadre de ce mandat spécial.

Bureau communautaire

EDUCATION – POLITIQUE SCOLAIRE

Education – Politique scolaire - Intervention de

Madame Marie-Emmanuelle SAINTIER

11. Restauration La Mothe-Saint-Héray - Avenant n°1 à la convention du 5 décembre 2019 relative à la mutualisation de moyens dans le cadre de fourniture des repas aux élèves et personnel du 1er degré conclue entre le département, le collège de la Mothe-Saint-Héray et la communauté de communes Mellois en Poitou (annexes)

Contexte :

- Modifications apportées à la convention du 5 décembre 2019 relative à la mutualisation de moyens dans le cadre de fourniture des repas aux élèves et personnel du 1er degré conclue entre le département, le collège de la Mothe-Saint-Héray et la communauté de communes
 - En intégrant les modalités tarifaires liés aux repas des commensaux
 - En prolongeant la convention jusqu'au 31 décembre 2022

Education – Politique scolaire - Intervention de

Madame Marie-Emmanuelle SAINTIER

- 11. Restauration La Mothe-Saint-Héray - Avenant n°1 à la convention du 5 décembre 2019 relative à la mutualisation de moyens dans le cadre de fourniture des repas aux élèves et personnel du 1er degré conclue entre le département, le collège de la Mothe-Saint-Héray et la communauté de communes Mellois en Poitou (annexes)**

Tarif des repas des élèves inchangé depuis 2019
2,85 €

Ajout des tarifs des repas des commensaux (AVS, enseignants...)
indice < ou égal à 326, quelle que soit la catégorie de personnel : 3,15€
indice compris entre 327 et 465 : 4,00€
indice > 466 : 5,00€

Education – Politique scolaire - Intervention de

Madame Marie-Emmanuelle SAINTIER

11. Restauration La Mothe-Saint-Héray - Avenant n°1 à la convention du 5 décembre 2019 relative à la mutualisation de moyens dans le cadre de fourniture des repas aux élèves et personnel du 1er degré conclue entre le département, le collège de la Mothe-Saint-Héray et la communauté de communes Mellois en Poitou (annexes)

Le Bureau communautaire est invité à :

- **APPROUVER** la prolongation de la convention du 5 décembre 2019 relative à la mutualisation de moyens dans le cadre de fourniture des repas aux élèves et personnel du 1er degré conclue entre le département, le collège de la Mothe-Saint-Héray et la communauté de communes Mellois en Poitou, jusqu'au 31 décembre 2022,
- **AUTORISER** le Président à signer l'avenant n°1 à la convention du 5 décembre 2019 relative à la mutualisation de moyens dans le cadre de fourniture des repas aux élèves et personnel du 1er degré conclue entre le département, le collège de la Mothe-Saint-Héray et la communauté de communes Mellois en Poitou.

Education – Politique scolaire - Intervention de

Madame Marie-Emmanuelle SAINTIER

12. Avenant n°2 à la convention pour la fourniture de repas des enfants et des personnels du Centre Socio-Culturel du Mellois (annexes)

Contexte :

- Modification apportée à la convention du 16 décembre 2019 relative à la fourniture de repas des enfants et des personnels du Centre Socio-Culturel du Mellois
 - Le prix du repas pour l'ensemble des usagers passe de 4,07 € net à 4,21 € net pour l'année 2022

Education – Politique scolaire - Intervention de

Madame Marie-Emmanuelle SAINTIER

12. Avenant n°2 à la convention pour la fourniture de repas des enfants et des personnels du Centre Socio-Culturel du Mellois (annexes)

Le Bureau communautaire est invité à :

- **APPROUVER** l'avenant n°2 à la convention pour la fourniture des repas des enfants et des personnels du Centre Socio-Culturel du Mellois et ainsi la tarification applicable au 1er janvier 2022 soit 4.21 € net,
- **AUTORISER** le Président à signer l'avenant n°2 à la convention pour la fourniture des repas des enfants et des personnels du Centre Socio-Culturel du Mellois dans les conditions précitées.

Bureau communautaire

QUESTIONS DIVERSES

Questions diverses - Intervention de Monsieur Fabrice MICHELET

15. Agenda des réunions

- Jeudi 24 mars 2022 - Conférence des maires - Salle des fêtes à Sepvret
- Jeudi 31 mars 2022 - Conseil communautaire - Salle des fêtes La Boutonnaise à Brioux-sur-Boutonne
- Jeudi 07 avril 2022- Bureau communautaire - Salle La Béronne- Site des Arcades à Melle

Merci pour votre attention

2 place de Strasbourg
79500 MELLE
T 05 49 290 290
accueil@melloisenpoitou.fr

www.melloisenpoitou.fr

